

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

IL FAUT EN FINIR

Ce n'est pas seulement dans les grands centres où des troubles se sont produits, que l'affaire Dreyfus a ému et surexcité l'opinion publique et qu'elle cause un véritable malaise dont les tristes effets ne tarderont peut-être pas à se manifester. C'est aussi dans les campagnes.

Nos paisibles populations rurales ont ressenti le contre-coup de ces incidents multiples; elles se demandent avec une légitime inquiétude pourquoi tout ce bruit, quel but poursuivent ceux qui propagent cette agitation malsaine et s'efforcent de semer la discorde dans le pays, alors que l'intérêt général nous fait un devoir de rester unis ?

Nous n'ignorons pas que l'on est généralement d'avis pour voir dans ces agitations et ces divisions qui ne sauraient profiter qu'aux adversaires de la démocratie et de la République, des agissements électoraux, en vue des prochaines élections législatives.

C'est pourquoi, nous estimons que dans les circonstances actuelles, c'est un devoir pour tous les républicains de faire trêve à leurs divisions, et, pour le gouvernement, de prendre les mesures nécessaires afin de mettre un terme à ces agitations et à ces troubles.

Ce n'est pas seulement en France que l'affaire Dreyfus et les divers incidents qu'elle a provoqués préoccupent l'opinion publique, c'est aussi à l'étranger où ils sont commentés et appréciés d'une manière plus ou moins défavorable à notre pays et à notre gouvernement, suivant que les journaux qui s'en occupent et qui les jugent nous sont plus ou moins hostiles.

En Russie, où nous ne comptons que des amis, l'émotion est des plus vives, et cela se comprend.

Un écrivain russe écrit ce qui suit :

« D'un bout à l'autre de la Russie, à Pétersbourg, comme à Moscou, à Odessa comme à Varsovie, comme à Kiéff, on ne parle plus que du scandale Dreyfus. C'est l'obsession perpétuelle, l'universel cauchemar, et plusieurs raisons expliquent l'intérêt passionné que chacun apporte à cette lamentable affaire. D'abord il s'agit de notre grande alliée, de la France, il s'agit de sa sécurité, de son honneur, impudemment outragés et trahis par une bande de coquins.

En outre, le principal traître est un israélite et vous ne sauriez vous imaginer en France la répulsion profonde et l'hostilité trop justifiée qu'excitent, chez nos populations slaves, les juifs allemands dont fourmille la Pologne. »

Et cet écrivain ajoute :

« Il n'y a qu'une voix, dans la société russe, pour accuser la longanimité du gouvernement français. Comment peut-il tolérer une telle orgie de plume, cent fois plus dangereuse que toutes les orgies réunies des pornographes ? Ces hommes n'ont donc aucune conscience de leur devoir, de la dignité du pays et de leur dignité personnelle ? Ne voient-ils pas qu'ils livrent la France elle-même à la risée du monde entier ? Qu'ils compromettent la paix de l'Europe ? Qu'ils semblent accorder une prime aux apo-

logistes de la trahison ? Comment et pourquoi n'ont-ils pas, dès le premier jour, écrasé dans l'œuf ce complot international ? Légalement ou non, il fallait agir. L'abstention devient ici de la complicité. »

Si sévère qu'il soit, ce jugement est celui que formulent tous les hommes indépendants qui ont souci de la dignité et de l'honneur de la grande patrie française.

Oui, il faut en finir avec ces agitations et ces scandales ; il en est grand temps. Le pays qui travaille et produit a besoin de tranquillité, de calme et de confiance.

Il faut en finir !

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 29 janvier

M. Salis a la parole pour adresser une question au ministre de l'intérieur, sur les 150,000 francs attribués au port de Marseille. Il demande pourquoi le reste du crédit, soit 50,000 francs n'a pas été attribué au port de Cette, qui a également souffert du chômage.

Après une courte réplique de M. Barthou, l'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Cavaignac sur l'application du dégrèvement des petites côtes foncières.

Après une assez longue discussion, à laquelle prennent part tour à tour MM. Cavaignac, Flandin, Denys Cochin ; M. Cavaignac, dépose un ordre du jour invitant le Gouvernement, à retirer le décret du 4 décembre et la circulaire du 17 décembre.

M. Fournal dépose un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre confiante dans le Gouvernement pour donner satisfaction aux contribuables en dégageant les petites côtes..... »

M. Cochery déclare accepter l'ordre du jour pur et simple en lui donnant le sens de l'ordre du jour Fournal.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 309 voix contre 232.

Séance du 31 janvier

L'ensemble du projet de loi relatif à l'amnistie en faveur des soldats des armées de terre et de mer pour faits d'insoumission, de désertion, de rébellion et d'indiscipline, est adopté à l'unanimité des 520 votants.

La Chambre revient ensuite à la discussion du budget de la marine dont elle aborde la discussion générale.

M. Lockroy prononce un éloquent discours parlant entre autre chose de la désorganisation du commandement et de la situation où se trouve le chef d'état-major de la marine, situation bizarre et qui paralyse toute son action, toute son initiative.

La suite du discours de M. Lockroy a été renvoyé à la prochaine séance.

LA JUSTICE SOUS L'EMPIRE

PIERRE VAUX, L'INSTITUTEUR MARTYR

Nos lecteurs sont habitués à trouver à cette place une petite chronique relative à une question d'enseignement. Nous voudrions aujourd'hui remplacer cet article par un court récit historique, qui montrera comment la justice était rendue sous le second empire. Cette monstrueuse erreur judiciaire va nous montrer combien nous devons être prudents, lorsque nous émettons une opinion sur les affaires qui sont du ressort de la justice ! On verra comment la magistrature de 1852 savait rendre des services et non des arrêts et nous pensons que de salutaires réflexions pourront en résulter.

Au moment où éclata la révolution de février 1848 Pierre Vaux était instituteur à Longepierre, village de Saône-et-Loire, depuis 4 ans. Très estimé dans la commune, où il s'était marié avec une femme qui ap-

partenait à une des bonnes familles, le maître d'école était heureux et il voyait avec enthousiasme des temps nouveaux approcher et une ère de liberté et de fraternité s'ouvrir pour notre pays. Conseiller municipal puis maire de sa commune, Pierre Vaux crut pouvoir se rendre utile à ses concitoyens et leur faire quelque bien. Lorsque Louis Napoléon Bonaparte devint Président de la République, Pierre Vaux vit le danger qui menaçait notre pays. Franchement républicain et très honnête, il ne voulut pas aller chercher le mot d'ordre à la Préfecture et s'obstina à rester ferme dans ses convictions républicaines. C'est ce qui le perdit.

Il y avait à Longepierre un épicier burlesque, Gallemard, fourbe et capable de toutes les lâchetés, qui était jaloux de la situation de Pierre Vaux et qui aurait voulu être nommé maire. Il fut nommé adjoint seulement et, à partir de ce moment, jura de perdre son rival.

Pendant l'année 1851, des incendies éclatèrent successivement sur divers points de la commune de Longepierre. On se demanda quels pouvaient en être les auteurs. L'instituteur de Longepierre, Vaux, ayant été révoqué en 1850 pour ses opinions politiques, Gallemard insinua aux magistrats que les républicains étaient les auteurs du complot ; on trouva un témoin complaisant, l'odieuse Balleaut, qui dénonça l'instituteur et son ami Jean Petit, comme les auteurs ou complices des attentats commis.

Vaux fut donc jeté en prison avec son ami, comptant bien que la vérité éclaterait et que leur innocence serait reconnue. Mais le coup d'Etat venait d'avoir lieu au moment où la cour d'assises de Châlons se réunit et Pierre Vaux étant républicain, devint plus que suspect à la magistrature. Le Conseil municipal de Longepierre, ayant été dissous, Gallemard, avait été nommé maire par le Préfet. Il n'en fut que plus libre de continuer ses menées odieuses contre Pierre Vaux. Le président comme le procureur qui soutint l'accusation, prouvèrent aisément au jury la culpabilité des accusés, qui furent condamnés comme coupables d'incendie et de complicité d'incendie sur les faux-témoignages de Balleaut et de Gallemard.

La cour d'assises condamna Jean Petit et Pierre Vaux, aux travaux forcés et on expédia les deux innocents au bagne de Brest. Les deux condamnés pensaient toujours à leur réhabilitation prochaine, et protestaient de leur innocence. Quelque temps après, les incendies reprirent à Longepierre et Balleaut fat, une nuit, pris sur le fait. Le juge de paix Feurtet, un honnête homme dont le nom mérite d'être retenu, fit avouer à Balleaut que les incendies de Longepierre avaient lieu au profit de Gallemard, que celui-ci avait fait accuser et condamner deux innocents, Petit et Vaux, pour assouvir une vengeance personnelle.

Gallemard fut incarcéré, mais il n'attendit pas le jugement et il se pendit dans sa prison, avouant ainsi sa culpabilité.

Il semblait bien que la magistrature avait les éléments de la révision du procès Vaux et qu'elle n'aurait pas dû hésiter, à faire condamner Balleaut et à réhabiliter Vaux.

Mais le procureur impérial disait, qu'il ne fallait pas laisser supposer qu'un républicain pouvait être innocent. Pendant le procès Balleaut, l'accusé revint sur ses aveux, le jury n'eut pas connaissance de la pièce où ces aveux étaient consignés et quoique Balleaut fut condamné et envoyé au bagne, Pierre Vaux y resta aussi et le com-

plot ourdi et machiné par la justice impériale fut approuvé par les juges de la cour d'appel de Dijon.

Transporté au bagne de Cayenne, Pierre Vaux, déshonoré, éloigné de sa famille, vécut encore vingt ans, vingt années de douleurs infinies et il mourut le 13 janvier 1875. Sur sa tombe, son fils plaça ces simples mots : « Ci-git Vaux. Il est allé demander justice à Dieu ! » Peu de temps après M^{me} Vaux mourait aussi.

Et il a fallu une loi récente (1895) et des démarches nombreuses, faites par la famille et les amis de Pierre Vaux, pour obtenir la réhabilitation de cet infortuné. Le 16 décembre 1897, la cour de Cassation a solennellement prononcé la réhabilitation du martyr, et condamné l'Etat à payer cent mille francs à ses héritiers, à titre de dommages-intérêts.

Le récit de ce drame ne peut que nous inspirer une horreur profonde pour les procédés odieux de la justice impériale. Il nous apprend, que sous le régime impérial bien des turpitudes purent être commises et leurs auteurs échapper à la justice des hommes, parce qu'ils étaient les adulateurs du pouvoir. Puissent d'aussi lamentables erreurs ne plus se renouveler et les passions ou le parti-pris, ne point servir à absoudre des coupables au mépris de toute justice ! Ces réflexions sont plus particulièrement celles que beaucoup d'honnêtes citoyens font à l'heure actuelle

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Mouvement administratif

On parle dit la Patrie, d'un important mouvement préfectoral qui serait en préparation au ministère de l'intérieur :

Le gouvernement se préoccuperait en effet de changer certains titulaires des principales préfectures en vue des prochaines élections générales. Les derniers incidents de l'affaire Dreyfus, dans plusieurs départements, ne seraient pas étrangers aux remaniements du personnel de l'administration départementale, qui s'élaborent en ce moment dans les bureaux de la place Beauveau.

Date des Elections

Le gouvernement s'est occupé, dans un de ses derniers conseils, de la date à laquelle se feront les élections législatives. Il paraîtrait que la date choisie est celle du dimanche 8 mai. Le scrutin de ballottage aurait lieu, par conséquent, le dimanche 22 mai. Dans ces conditions, on prévoit que la Chambre actuelle se mettra en vacances définitives vers le 15 mars.

Nominations

Par décret du 30 janvier, M. Georges Bousquet, conseiller d'Etat, est nommé directeur général des douanes, en remplacement de M. Pallain, qui vient d'être nommé gouverneur de la Banque de France.

Election au Conseil général

M. Rivière, socialiste, a été élu dimanche conseiller général par le canton de Vendôme, en remplacement de M. Leleu, socialiste, décédé.

M. Bourgeois en Auvergne

Avant hier, M. Bourgeois, accompagné de M. Hubbard, a prononcé à Clermont-Ferrand, un discours en vue des prochaines élections législatives.

La foule est sortie de la salle de réunion aux cris répétés de : « Vive la République ! Vive Bourgeois ! »

Discours de M. Poincaré

M. Poincaré a prononcé dimanche un discours dans un banquet qui lui a été offert à Limoges.

Protestation de la jeunesse des écoles

Un groupe de la jeunesse des écoles, composé d'étudiants régulièrement inscrits aux Facultés de l'Etat, fait parvenir à la presse une liste de protestation pour l'opposer aux vagues élèves qui signent dans les feuilles dreyfusiennes en faveur de Zola et C^o.

Voici le document qui précède les signatures :

« La jeunesse des écoles, invariable dans ses idées de chaleureux amour de la patrie, poursuivra partout les traitres qui la vendent, la ruinent et l'abaissent. Elle compte sur les pouvoirs publics pour sanctionner ses généreuses idées et rendre enfin libres et dignes les vrais Français de France. A bas le syndicat ! Vive l'armée ! Vive la France ! »

Banquet démocratique

M. Léon Bourgeois, député, présidera le 102^e déjeuner des républicains radicaux de Seine-et-Oise, qui aura lieu jeudi prochain.

Encore les allumettiers

Environ deux cent cinquante ouvriers et ouvrières assistaient avant-hier soir, à Aubervilliers, à la réunion qu'avait organisée la Fédération des allumettiers de France.

La réunion a été des plus calmes. Plusieurs discours exprimant les revendications et les desiderata des allumettiers ont été prononcés.

La réunion s'est terminée par un vote par acclamation d'un ordre du jour réclamant la suppression définitive du phosphore blanc, l'amélioration des retraites et la suppression des auxiliaires.

Conférence antisémite

On écrit de Caen :

Les étudiants avaient organisé une conférence antisémite ; MM. Georges Thiébaud et Dubuc ont tour à tour parlé sur les juifs et sur la patrie française ; trois cents manifestants ont ensuite fait cortège aux conférenciers, lorsqu'ils sont retournés à la gare en criant : « A bas Zola ! Vive l'armée ! ». La police a maintenu l'ordre.

La grève des mécaniciens

La grève des mécaniciens anglais a pris fin. Elle a duré du 3 juillet 1897 au 31 janvier 1898.

Le motif de la grève était la journée de huit heures réclamée par les mécaniciens de Londres, appuyés, — en raison du chômage forcé, — par les mécaniciens syndiqués du royaume qui ne formulaient pas les mêmes revendications.

La grève aboutit au maintien de la journée antérieure, avec une amélioration : cinquante-deux heures par semaine au lieu de cinquante-quatre.

Elle a coûté :

Aux patrons, des dizaines de millions par le fait de commandes portées en Belgique, en Allemagne, aux Etats-Unis.

Aux ouvriers, 18 millions à la caisse des unions directement affectées, plus 10 millions aux autres, soit 28 millions de francs ou un million par semaine. Il faut y joindre la perte des salaires pendant le même temps.

La révolte des Indes

Echec des Anglais

Une dépêche du général Wastmacott annonce que la 4^e brigade des forces anglo-indiennes a été surprise dans une embuscade, dans un défilé du pays des Afridis. 5 officiers anglais et 17 hommes ont été tués, et 2 officiers et 17 hommes ont été blessés. En outre, 17 hommes ont disparu.

Cette brigade effectuait une opération de concert avec d'autres brigades, afin de chasser les indigènes des pâturages de la plaine des Kajuri.

Mort du docteur Péan

Le docteur Péan, l'un des plus grands chirurgiens français, est mort des suites d'une pneumonie contractée il y a quelques jours dans son cabinet même où il était resté longtemps après que le feu se fut éteint.

Le docteur Péan, membre de l'Académie

de médecine, commandeur de la Légion d'honneur, avait quitté depuis 1892, le service des hôpitaux dont il était chirurgien depuis 1865.

M. Gérault-Richard

La commission des poursuites contre MM. Gérault-Richard et de Bernis s'est réunie hier et a conclu, sans débats, au refus d'autorisation.

Suspension du Maire de Rodez

M. Lacombe, député, est suspendu de ses fonctions de maire de Rodez par arrêté préfectoral en date du 30 janvier.

Vacher malade

Vacher l'éventreur est dans un état de santé tel que l'on croit qu'il échappera à la justice ou au cabanon. Depuis quelques jours, il est atteint d'une affection stomacale, qui l'empêche de prendre la moindre nourriture. Si les médecins ne viennent pas à bout de cette affection, il semble impossible que Vacher y survive plus d'un mois ou de six semaines.

CHRONIQUE LOCALE

Aux électeurs

Nous rappelons aux électeurs que les listes électorales sont closes le 4 février.

Nous les engageons donc vivement à s'assurer, avant cette date, si leur nom figure bien sur les listes de leur commune.

Commission départementale

Séance du 31 janvier

Vieillards et infirmes. — Etat de répartition de la dépense de 1897. — Approuvés Assistance médicale. — Demande en faveur des nommés Moncouet de Cahors et Vernet de Lentillac, Lauzès, (appareils orthopédiques). — Adopté.

Pensions et vieillards infirmes ; pensions nouvelles, 15 fr. — Adopté.

Des subventions pour travaux communaux ont été alloués aux communes ci-après :

Castelnau. — (Ecole de filles)	50 fr.
Lentillac (Lauzès). — id.	50 fr.
Pern. — (Ecole de garçons)	50 fr.
St-Laurent (Montcuq). — id.	20 fr.
Vidaillac. — (Log. institutrice)	30 fr.
Saillac. — (Log. institutrice)	30 fr.
Goujunac. — (Clôt. du cimetière)	50 fr.
Camburat. — (Lavoirs publics)	150 fr.
Maxou. — (Ec. St-Pierre-Lafeuille)	90 fr.

La demande de Crayssac relative à la démolition d'une vieille tour est rejetée.

Séance du 1^{er} février

Hôtel de la préfecture, travaux extérieurs, devis approuvés.

Fargues. — Déclassement du chemin vicinal ordinaire n° 2. — Approuvé.

Bétaillé. — Chemin vicinal ordinaire n° 4, projet d'alignement. — Approuvé.

La Commission classe divers chemins vicinaux ordinaires des communes de Duravel, Faycelles et Cavagnac.

St-Caprais. — Chemin vicinal ordinaire n° 6. Avant-projet. — Approuvé.

La prochaine séance est fixée au 16 mars.

Nos députés

Voici comment ont voté nos députés, à propos de l'ordre du jour pur et simple, accepté par M. Cochery, après l'interpellation Cavaignac, sur le dégrèvement des petites cotes foncières.

M. Munin-Bourdin, en congé ; M. Vival, contre ; les autres pour.

Cantonniers

M. Delbut, cantonnier à la 6^e station à Calès, est nommé à la 7^e station à Calès.

M. Dellac, candidat cantonnier, est nommé cantonnier à la 6^e station à Calès.

M. Lafon, candidat cantonnier, est nommé cantonnier à Saint-Michel-de-Bannières.

M. Salles, candidat cantonnier, est nommé cantonnier à Bagnac.

M. Castagné, cantonnier à la 19^e station à Montredon, est nommé à la 18^e station à Montredon.

M. Rives, candidat cantonnier, est nommé cantonnier à la 19^e station à Montredon.

M. Cépède, cantonnier à Latouille, est nommé cantonnier à Laurettes.

M. Thoumieux, candidat cantonnier, est nommé cantonnier à Latouille.

Tarif spécial II-8 de la Cie d'Orléans

Bois à brûler

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans porte à la connaissance des intéressés de la région que M. le ministre des travaux publics vient d'homologuer à titre définitif, la proposition faite d'appliquer son barème II au lieu du barème F pour le transport des bois à brûler expédiés d'une gare quelconque du réseau à Toulouse.

LES TABACS

NOS EXPERTS

X

CHATAIN (PIERRE-FABIEN)

Est né le 6 février 1841. Il est propriétaire à Lherm, et maire de cette commune depuis 1883.

M. Chatain est un de ces experts calmes et réfléchis qui d'un coup d'œil savent apprécier et classer la marchandise livrée.

Ayant toujours vécu au milieu des cultivateurs, il est, pour eux, d'un abord assez facile. Aussi, les planteurs trouvent-ils en lui non seulement l'homme bon et impartial, mais encore l'homme sachant, par de petits traits d'esprit, placés à propos, leur faire comprendre que la récolte a été payée à sa juste valeur.

M. Chatain est de taille moyenne. — Il n'est pas châtain du tout. Ses cheveux sont mi-rouges, mi-blancs. — Il porte toute la barbe qui est de même couleur... Ses yeux sont vifs et ardents... rusés même... Visage rouge, respirant la santé et l'énergie....

Inutile de le dépeindre davantage : — il est suffisamment connu des planteurs. M. Chatain est, en effet, un des vieux et bons experts qu'on a vu disparaître, avec regrets, de la table d'expertise de Cahors, où il avait su conquérir l'estime et la sympathie de tous, sans exception.

C'est un républicain de la première heure qui a vaillamment lutté — en toutes circonstances, pour le triomphe des idées républicaines.... des vraies, c'est-à-dire de celles qui ne sont pas pour la marche à reculons.

D'aucuns prétendent que c'est uniquement pour ces raisons que l'administration préfectorale actuelle l'aurait envoyé en villégiature aux Magasins de Souillac.

D'autres, au contraire, pensent que c'est à la suite de la protestation énergique que l'honorable représentant du canton de Souillac, M. Malvy, a fait entendre, au sein de l'Assemblée départementale, que l'administration se serait décidée à doter Souillac d'experts expérimentés.

Nous ne pouvons dans tous les cas que féliciter les planteurs, livrant à Souillac, du choix qui leur a été réservé.

A. DONNELLI.

CAHORS

Fête de Charité

Dimanche dernier a eu lieu la matinée organisée par les élèves du Lycée Gambetta au profit des pauvres de notre ville.

Le succès a été complet et légitime ; nous adressons nos plus vifs remerciements aux organisateurs de cette fête de charité.

Mais il nous paraît que le compte-rendu du journaliste ne vaut que par sa sincérité et sa franchise ; aussi bien, les éloges sont d'autant mieux appréciés, qu'ils sont décernés avec plus de justice.

Aussi nous permettra-t-on de présenter ici, non pas quelques critiques, — nous ne pouvons qu'adresser des compliments aux jeunes acteurs — mais quelques petites observations dont on tiendra certainement compte pour l'avenir.

D'abord la salle du Lycée est défectueuse ; les spectateurs des premiers rangs, seuls, pouvaient voir et entendre d'une manière convenable ; l'acoustique ne se prête nullement, d'ailleurs, à un concert de ce genre. Aussi avons nous regretté dimanche que la matinée gracieusement offerte par le personnel du Lycée n'ait pas pu avoir lieu au théâtre.

De plus, n'eût-il pas été préférable d'ajouter au programme — admirablement composé — quelques monologues comiques qui auraient égayé le public justement ému par l'intelligente interprétation du « Parricide » de Victor Hugo ? — Certes il ne viendra à l'esprit de personne de croire

que nous préférons aux pièces de vers sublimes de V. Hugo, des monologues, la plupart, sans aucune valeur littéraire. Mais nous pensons que le comique repose agréablement du tragique, et que la diversité dans les poésies choisies est loin d'être de mauvais goût.

Enfin, les journalistes auraient sans doute préféré ne pas être placés dans la 2^e partie la salle ; la plupart d'entre eux ne pouvaient ni bien voir, ni bien entendre un concert dont ils auraient voulu donner un compte-rendu d'une rigoureuse exactitude.

Mais nous avons hâte de mettre fin à ces observations auxquelles nous n'ajoutons pas la moindre importance ; nous sommes sûrs qu'au Lycée, on ne nous en voudra pas ; « les potaches » aiment la franchise !...

Ce que nous avons surtout à cœur, c'est d'adresser une fois encore nos félicitations et nos plus chaleureux remerciements aux maîtres et aux élèves. Le bon goût des uns et des autres s'est manifesté dans la décoration simple de la salle, où une assistance nombreuse et choisie se pressait, souriante et sympathique.

Après le « cœur des soldats » de Faust brillamment enlevé, M. le Proviseur a prononcé une éloquente allocution vivement applaudie et que nous nous faisons un plaisir de reproduire *in extenso* :

« Mesdames, Messieurs,

« Voici bientôt quatre années que nous avons inauguré, au lycée Gambetta, ces fêtes scolaires, ces réunions familiales où se donnent rendez-vous anciens et nouveaux élèves, parents et maîtres, tous les amis de l'Université, et je suis heureux de pouvoir ajouter — sans distinction d'opinion — tous les amis des pauvres. J'ai donc le devoir de vous remercier — d'abord au nom de M. l'inspecteur d'Académie, qu'une indisposition empêche d'être au milieu de nous, et qui m'a exprimé son vif regret de ne pouvoir assister à notre fête — et puis au nom du lycée tout entier, de la franche et cordiale sympathie dont vous nous donnez, ce soir encore, un si éclatant témoignage.

« Quel but nous poursuivons en vous conviant à ces fêtes, je vous l'ai dit souvent. Nous sommes convaincus qu'un lycée ne doit pas toujours rester fermé, qu'une maison d'éducation doit de temps en temps ouvrir ses portes toutes grandes aux familles qui lui font l'honneur de lui confier leurs enfants. Nous sommes, Mesdames, vos dévoués, vos respectueux collaborateurs, et c'est ici que doit se poursuivre et s'achever pour vos enfants l'œuvre de l'éducation de l'esprit, de la volonté et du cœur que vous avez si bien commencée. Vous serez donc heureuses d'apprendre comment vos fils ont eux-mêmes organisé la fête qui nous réunit aujourd'hui.

« J'avais besoin de leur concours, d'un concours libre, spontané, unanime. Ils me l'ont accordé sans hésitation.

« Il nous a suffi de prononcer dans les classes et les études ces mots magiques de : solidarité, de charité, de fraternité, pour provoquer dans tous leurs rangs des élans, des ardeurs généreuses, qui leur font le plus grand honneur et dont vous pouvez être fières. Les uns ont eu le courage d'apprendre par cœur et d'étudier de près quelques fragments de leurs chefs-d'œuvre classiques, qu'ils vont essayer d'interpréter devant vous, comptant sur votre indulgence qui jamais ne leur a fait défaut. Les autres, prélevant quelques heures chaque semaine sur leurs récréations ou leurs promenades, ont osé, malgré leur jeune inexpérience, frapper à vos portes, pénétrer dans vos élégantes et hospitalières demeures où votre bonté, où votre charmant et chaleureux accueil les a profondément touchés.

« Tous, au retour du congé du nouvel an, nous ont apporté avec un vif plaisir la petite pièce de cinquante centimes que nous leur avions demandée et que je vous remercie de leur avoir accordée pour nos pauvres.

« Cependant, ils ne pouvaient rien, seuls. Il leur fallait l'appui, la direction, les sympathiques encouragements de tous leurs maîtres. Ai-je besoin de vous dire que tout cela leur a été donné par surcroît ? Je ne voudrais pas blesser des sentiments respectables de modestie. Il faut bien que vous sachiez cependant que tous ceux qui, dans cette maison, à un titre quelconque concourent à l'œuvre de l'éducation, ont pris à nos travaux une large part.

« Les uns ont bien voulu accompagner nos élèves dans les visites qu'ils vous ont faites à domicile. D'autres ont prodigué à nos jeunes artistes des conseils précieux. Celui-ci — dont Cahors connaît l'ardeur et l'habileté — a préparé, avec le concours d'aimables et très dévoués auxiliaires, des chœurs harmonieux et entraînants que vous venez d'applaudir. Celui-là a bien voulu composer le programme vraiment artistique que nous allons vous vendre au profit des pauvres et qui perpétuera le souvenir de cette bonne journée. Tous, par leur présence comme par leur généreuse obole, ont voulu contribuer au succès de notre entreprise. Qu'ils veuillent bien agréer non seulement mes remerciements, mais aussi les vôtres.

« C'est beaucoup, mesdames, que l'accord parfait des volontés dans un lycée quand il s'agit d'assurer le succès d'une œuvre de phi-

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 30	—
3 0/0 amortissable.....	101 80	101 80
3 1/2 0/0 1894.....	107 65	107 27
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	501 75	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 45	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 50	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	102 45	—
Egypte unifiée 500 fr.).....	—	—
— Daïra-Sanieh (20 f r.).....	104 25	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 95	—
Espagne 4 0/0, Extér. (40 p.).....	62 15	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	103 85	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	96 45	96 25
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 25	20 45
Roumain 5 0/0 1875.....	102 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 95	—
— 4 0/0 1880.....	102 55	—
— 4 0/0 1889, comp. de 100 fr.....	103 40	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 60	94 57
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 30	—
Ture, série D.....	22 40	22 40
Ottomanes priorité (500 f).....	453	—
Douanes ottomanes (500 f).....	496	—
Banque de France.....	3550	—
Banque Paris et Pays Bas.....	905	905
Comptoir national d'escompte.....	594 50	595
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	660	655
Crédit indust. et commercial.....	604 50	—
Crédit lyonnais.....	822	822
Société de Crédit mobilier.....	52	—
Société générale.....	542	542

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	475
— (t. rouges).....	470
Est-Algérien, 3 0/0.....	476 50
Est, 3 0/0.....	476 50
— nouvelles, 3 0/0.....	483
Midi, 3 0/0.....	475
— nouvelles, 3 0/0.....	483
Nord, 3 0/0.....	482 50
— nouvelles, 3 0/0.....	493
Orléans, 3 0/0.....	481 25
— 1884, 3 0/0.....	482 75
Ouest, 3 0/0.....	484
— nouvelles, 3 0/0.....	482
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	483 35
— nouvelles, 3 0/0.....	476
Sud de la France, 3 0/0.....	462 50
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	577
— 1869, 3 0/0.....	436 75
— 1871, 3 0/0.....	417
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 50
— 1875, 4 0/0.....	584 50
— 1876, 4 0/0.....	582 50
— 1886, 3 0/0.....	406
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	108
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	—
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	103
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	401 50

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux

colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Chemins de fer électriques (Emile Dieudonné). — Le bon grain et l'ivraie (Max de Nansouty). — La distillation des fruits en Algérie (J. Foucard). — Le champion du monde des sauteurs (P. Crépy). — La chaleur fournie par le soleil (G. Hamelin). — Les éléphants militaires (Daniel Bellet). — Transformations des rayons X par les métaux. — Les drogeries de la réclame américaine (Albert Vacquiers). — Méthodes pratiques pour travailler l'aluminium. « Revue des Inventions : Le gai violoniste. — Nouvelle méthode pour obtenir des épreuves de diverses couleurs avec les papiers au platine à froid. — Pupitre à retoucher « Le Professionnal. » — Ballon électrique à signaux. — « Chronique ». — « Revue des Journaux ». — Académie des sciences (Georges Petit). — « Cyclisme et automobilisme » : Efforts tangentiels à exercer sur les roues pour la propulsion des voitures automobiles. — Le doyen des cyclistes. — Le cadre Perf-volant. — La selle anatomique Christy. — Bourche triple de Lyndhurst. — Les cercles pneumatiques. C. C. Walch. — Cadre d'une seule pièce. Echos d'Angleterre (Paul Hardy). — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr. Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 131^e livraison (29 janvier 1898).

Le démon des sables, par M. Gustave Tondouze. — Les timbres-poste : Allemagne (royaume de Prusse), par M. Lucien d'Elne. — Une gageure, par Marie de Lacroix. — L'héritage des Derbanne, par A. Verley. — Préceptes d'art en photographie : la coupe des épreuves, par Frédéric Dillaye.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE

JOURNAL DES DEMOISELLES

Bureaux : 14, rue Drouot, Paris. — 1^{re} édition — Bimensuelle — couverture chamois. — Paraissant le 1^{er} et le 15. — Un an : Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées : leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles.

Sixante-cinq années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

Elle donne chaque mois : 1^o 48 pages de texte : Instruction, Littéraire, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc.

2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 desseins.

3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés.

4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an.

5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

Les autres annexes pour 1898 seront : Travaux variés sur étoffe : Dessous de lampe, Poche à brosse, Tapisseries coloriées.

Ornements d'église : Aube filet brodé, Dentelle genre Renaissance, Pale, Nappe d'autel, etc.

Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour, Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Tapi-series par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

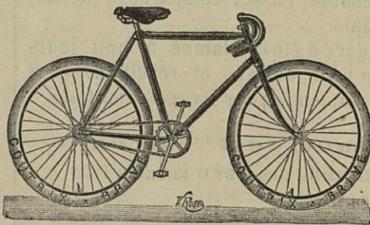
CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

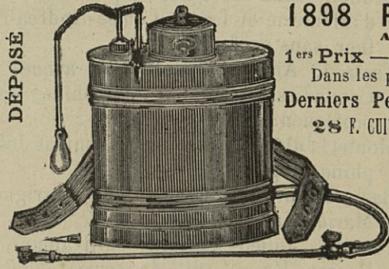
FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉBÉNISTERIE



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

— Vous auriez tort de refuser, mademoiselle, dit le pharmacien qui passait... Monsieur vous doit un dédommagement, après tout, vous serez peut-être obligée de prendre quelques jours de repos.

— Elle secoua la tête.

— Du repos en ce moment, la veille du Grand-Prix ?

— Il le faudra peut-être... Nous verrons ça demain. En attendant, il faut rentrer et vous coucher... Nous ne serons tout à fait fixés que demain.

— D'ailleurs, dit un des agents, qui s'était rapproché, il est nécessaire que mademoiselle donne son nom pour le rapport...

— Quel rapport ?

— Nous sommes obligés de faire un rapport... ça s'est passé sur la voie publique...

Le sergent de ville avait sorti un carnet de sa poche et se préparait à écrire

— Berthe, dit la jeune fille.

— Berthe ? demanda l'agent... Berthe tout court ?

— Berthe tout court, 362, rue Saint-Honoré.

L'Anglais prit vivement son chapeau et sortit.

Quand, une heure après, la jeune fille rentra chez elle, amenée dans un fiacre, elle poussa des cris de stupéfaction.

Sa modeste chambre, située au cinquième, était ornée comme la devanture d'un fleuriste.

Il y avait de la verdure et des fleurs partout.

(A suivre).

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Première partie

II

Elle leva les yeux sur lui, parut s'étonner de le voir, fut émue de l'impression compatissante de sa figure.

Un sourire qui parut divin au jeune homme éclaira son visage.

— Il paraît que ce ne sera rien, répondit-elle.

— Souffrez-vous ?

— Non, monsieur.

— C'est moi qui ai eu le malheur...

— Ah ! c'est à vous la voiture ?

— C'est à moi, et c'est moi qui conduisais.

Jamais je ne me pardonnerai...

Il continuait de la contempler d'un air plein d'émotion.

Un frisson courait en lui, faisant tressaillir ses muscles.

Elle répondit doucement :

— Il y a un peu de ma faute aussi... Si j'avais fait attention...

— Je n'étais plus maître de mon cheval.

— Il fallait absolument que je traverse...

J'étais pressée.

Il y eut un silence.

L'Anglais ne savait plus que dire, et la jeune fille semblait gênée par sa présence. Une rougeur montait aux pommettes de ses joues.

Sursarobe les traces de l'accident se voyaient encore. On avait arrosé la voie, et des taches de boue se montraient.

Par une petite plaie faite au front, des gouttes de sang perlaient, happant les frisures blondes qu'elles collaient.

Le pharmacien s'approcha avec un bandeau qu'il venait de préparer.

Au dehors, la foule était toujours grande, contenue à grand-peine hors de la boutique par les sergents de ville.

On entendait, à travers la porte fermée, son bourdonnement confus.

— Et au bras, demanda le pharmacien, souffrez-vous encore ?

— Très peu... un engourdissement seulement.

Il le fit mouvoir... à droite, à gauche, le tira, le palpa.

Elle ne cria pas.

— Et dans le corps ?

— Je ne sens rien.

— Allons, ce ne sera rien... Plus de peur que de mal. Pouvez-vous vous lever ?

Elle quitta le fauteuil, essaya de faire quel-

ques pas.

— Qu'éprouvez-vous ?

— Une grande fatigue.

— Oui, vous êtes courbaturée... ce n'est pas étonnant. Reposez-vous encore un peu.

Elle se rassit.

Pendant cet interrogatoire, Thomas Moore était silencieux, tout transi, les yeux rivés sur la blessée.

Quand elle eut été réinstallée dans le fauteuil, il s'approcha.

— Voulez-vous, mademoiselle, demanda-t-il, me donner votre nom ?

Elle le regarda étonnée.

— Pourquoi faire ?

Il balbutia, embarrassé :

— Mais... pour l'indemnité... pour la perte...

Elle se mit à rire.

— La perte ? Puisque ce ne sera rien. Vous avez bien entendu.

— Mais votre robe, votre toilette.

Elle rit plus fort.

— Oh ! ma toilette, elle en a bien vu d'autres. Je n'étais pas habillée justement. Nous avons travaillé toute la journée.

Il fit un geste de surprise.

— Travailler ?... Vous êtes ouvrière ?

— Fleuriste... un peu plus loin, de l'autre côté de la rue.

Il eut un regard suppliant.

— Oh ! permettez-moi...

— Quoi ?

— D'aller prendre de vos nouvelles, de vous faire accepter...